

Rapport sur l'exercice des droits de vote

2020



Un affilié

Conformément aux articles 319-22 et 321-133 du règlement général de l'AMF, Mirova a établi le document « Rapport sur l'exercice des droits de vote » afin de rendre compte de l'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues dans les OPCVM/ FAI dont elle assure la gestion.

Dans ce même cadre, l'exercice des droits de vote fait partie intégrante de la stratégie d'investissement responsable de Mirova.

L'alignement des principes de sa politique de vote avec sa stratégie d'investissement est donc un impératif pour favoriser la création de valeur pour ses clients.

Date de publication : mars 2021

Photo de couverture par Edwin Andrade

SOMMAIRE

Cadre général	4
Organisation pour l'exercice des droits de vote.....	4
Périmètre de vote 2020.....	5
Cas où Mirova n'aurait pas respecté sa politique de vote	6
Situations de conflits d'intérêts.....	7
Répartition des votes exprimés.....	8
Répartition des votes par thème.....	8
Répartition des votes par zone géographique	20
Autres statistiques.....	22
Répartition des votes par résolution.....	22
Détail des assemblées générales votées	23

Cadre général

Mirova a élaboré une politique de vote¹ en accord avec sa stratégie d'investissement responsable.

Investisseur responsable et engagé, Mirova, encourage l'émergence d'une vision de l'entreprise axée sur la création de valeur collective sur le long terme. Cette vision se distingue de la conception traditionnelle de l'entreprise telle qu'elle s'est développée au cours des dernières décennies. Deux notions structurent notre démarche.

La prise en compte des différentes parties prenantes. Il n'est plus possible de considérer l'entreprise sous le seul prisme de l'actionnaire. L'entreprise est avant tout un projet, porté par quelques parties constituantes : les investisseurs (actionnaires, créanciers, etc.), dont le rôle fondamental est d'apporter des capitaux, les salariés, dont l'implication est cruciale dans un monde compétitif porté par l'innovation, ou encore les pouvoirs publics, qui garantissent les infrastructures et l'attractivité d'un territoire. Les dirigeants sont dès lors bien plus que des exécutants au service des actionnaires et la gouvernance des entreprises doit être pensée de manière à intégrer les intérêts de ses parties prenantes clés.

Une approche long terme. La richesse créée par l'entreprise doit s'inscrire sur un horizon de temps long, prenant notamment en compte les problématiques de développement durable. Mirova encourage les entreprises à se doter d'une mission intégrant les sujets environnementaux et sociaux et à la formaliser dans leurs statuts.

Nous sommes persuadés que les actionnaires ont un rôle à jouer dans la diffusion de cette conception de l'entreprise. Dans cette optique, notre politique de vote encourage notamment :

- le développement d'une base actionnariale pérenne,
- la mise en place d'instances de gouvernance intégrant de façon équilibrée les parties prenantes et prenant résolument en charge les enjeux de RSE²,
- la mise en place d'une politique de distribution de la valeur à la fois juste pour les parties prenantes et favorisant une croissance durable,
- la qualité de l'information financière et extra-financière, à travers la mise en œuvre d'un reporting audité intégrant les enjeux de développement durable.

Cette approche s'appuie sur les travaux de la chaire académique Mines ParisTech « *Théorie de l'entreprise. Modèles de gouvernance et création collective* » soutenue par Mirova depuis 2015.

¹ La politique de vote de Mirova est disponible sur notre site Internet :

<https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>

² Responsabilité Sociale de l'Entreprise

Organisation pour l'exercice des droits de vote

L'organisation de l'activité « exercice des droits de vote » est articulée autour de deux pôles aux expertises distinctes, chargés d'assurer l'exercice du droit de vote dans l'intérêt des porteurs de parts.

L'**analyse des résolutions** est réalisée par l'équipe de recherche en investissement responsable de Mirova, composée d'analystes experts des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Les décisions de vote sont sous la responsabilité du comité de vote composé du Directeur de la gestion Actions de Mirova et des responsables de la Recherche en Investissement Responsable. Les gérants ainsi que les analystes extra-financiers peuvent être conviés pour participer aux débats du comité en fonction des sujets traités.

L'**exécution du vote** est réalisée par le pôle « middle office flux » d'Ostrum, société de gestion sœur de Mirova, au sein du groupe Natixis, selon les instructions données par Mirova dans le cadre d'une prestation de services.

Périmètre de vote 2020

En application de la réglementation de l'AMF sur l'exercice des droits de vote par les sociétés de gestion (articles 319-22 et 321-133 du Règlement général de l'AMF) et conformément aux principes définis dans sa politique de vote, Mirova a exercé les droits de vote attachés aux valeurs détenues dans les OPCVM³ et FIA⁴ dont elle assure la gestion et pour lesquels elle détenait les droits de vote.

Le périmètre de vote inclut Mirova et ses sociétés affiliées (Mirova US). Les fonds concernés par ce rapport sont les suivants⁵ :

Liste des fonds dans le périmètre de vote de Mirova
Mirova Global Sustainable Equity Fund.
Mirova International Sustainable Equity Fund
Mirova Global Sustainable Equity Fund
Mirova Global Climate Ambition Equity Fund
2030 Mirova Climate Ambition US Equity Segment
2040 Mirova Climate Ambition US Equity Segment
2045 Mirova Climate Ambition US Equity Segment
2055 Mirova Climate Ambition US Equity Segment
2060 Mirova Climate Ambition US Equity Segment
2020 Mirova Climate Ambition US Equity Segment
2035 Mirova Climate Ambition US Equity Segment
2050 Mirova Climate Ambition US Equity Segment

³ Organisme de placements collectif en valeurs mobilières

⁴ Fonds d'investissement alternatif

⁵ Liste n'incluant pas les fonds dédiés/mandat sous contrat de confidentialité

2025 Mirova Climate Ambition US Equity Segment
2015 Mirova Climate Ambition US Equity Segment
Actions Monde Des Salariés Suez ISR
Carrefour Equilibre Solidaire
Insertion Emplois Dynamique
Mirova Europe Sustainable Equity
Mirova Euro Sustainable Equity
Orano Diversifié Obligataire ISR
Aviva La Fabrique Impact ISR
Retraite Actions Socialement Responsable Et Solidaire
Impact Es Actions Europe
Mirova Europe Environmental Equity Fund
Mirova Europe Climate Ambition Equity Fund
Mirova Europe Sustainable Economy Fund
Natixis Mirova Europe Climate Ambition Hedged
Mirova Women Leaders Equity Fund
Mirova US Climate Ambition Equity Fund
Mirova Global Sustainable Equity Mother Fund

En 2020, le périmètre de vote était composé de 480 valeurs détenues dans 35 OPCVM et FIA gérés par Mirova.

Sur ce périmètre de vote, 535 assemblées générales (AG) se sont tenues en 2020. Mirova a exercé ses droits de vote sur 475 sociétés. Cela a représenté 530 assemblées générales, soit un taux de participation de 99%.

Mirova n'a pas exercé ses droits de vote lors de 5 assemblées générales en raison de problèmes techniques (changement de la date limite de vote par les dépositaires lié aux difficultés d'organisation dans le contexte sanitaire, validité des pouvoirs de procuration, etc.)

	Nombre d'entreprises	En %
Europe	271	57%
Amérique	173	36%
Asie	24	5%
Océanie	7	1%
Afrique	0	0%
Total	475	

En Europe, les assemblées générales des entreprises françaises ont représenté 30% des sociétés de la zone, quand le Royaume-Uni et l'Allemagne ont pesé respectivement pour 16 % et 11 %. Les Etats-Unis constituent 97 % de l'agrégat Amérique et le Japon 79 % du continent Asie.

Cas où Mirova n'aurait pas respecté sa politique de vote

Mirova exerce les droits de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et respecte dans ce cadre les principes énoncés dans sa politique de vote.

Situations de conflits d'intérêts

Conformément à sa politique de vote, Mirova, appartenant au groupe BPCE, exerce les droits de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts, et ne prend donc pas part aux assemblées générales tenues par les entités du groupe BPCE dont les titres sont négociés sur le marché.

Lors de l'exercice des droits de vote 2020, aucune situation de conflit d'intérêts n'a été rencontrée.

Répartition des votes exprimés

Mirova choisit de rendre compte de ses votes exprimés en nombre d'entreprises (et non pas en nombre de résolutions). Cette méthode permet de mieux rendre compte de la proportion d'entreprises ayant de bonnes pratiques, sans que le nombre de résolutions soumises au vote par ces dernières individuellement n'influence les données⁶.

Ainsi, il sera indiqué le nombre d'entreprises ayant recueilli, par thématique :

- une approbation sur la totalité de ses résolutions soumises au vote ;
- une opposition sur une partie des résolutions figurant à l'ordre du jour ;
- une opposition sur la totalité de ses résolutions.

A noter que constitue une opposition à une résolution un vote « Contre » ou un vote d'abstention (y compris les votes dits « Withhold » sur les marchés anglo-saxons).

Au global, 93.7% des entreprises de notre périmètre de vote ont reçu au moins un vote d'opposition, en ligne avec l'exercice 2019. En nombre de résolutions, le taux d'opposition s'élève à 23 %, un taux également similaire à l'an passé.

Ce taux de contestation s'explique essentiellement par la prise en compte des grands thèmes de la politique de vote de Mirova mais également par l'existence de pratiques différentes en matière de gouvernance d'une région à l'autre.

Répartition des votes par thème

Les entreprises sollicitent presque systématiquement les actionnaires en assemblée générale sur quatre thèmes.

- **Équilibre des pouvoirs.** Résolutions portant sur la nomination des administrateurs au conseil ainsi que sur le fonctionnement du conseil, la nomination d'exécutifs ou de représentant des salariés.
- **Répartition de la valeur.** Résolutions portant sur la répartition de la valeur entre les différentes parties prenantes de l'entreprise : approbation des dividendes, vote sur la rémunération des dirigeants, plan d'épargne salariale, rémunération des administrateurs.
- **Transparence de l'information.** Résolutions portant principalement sur l'approbation des comptes ou la nomination des commissaires aux comptes.
- **Structure financière.** Résolutions portant principalement sur les augmentations ou les réductions de capital et les émissions de dette.

Au-delà de ces quatre thèmes structurants des assemblées générales, les actionnaires sont parfois amenés à se prononcer sur des résolutions relatives aux **amendements de statuts** ou au **fonctionnement et formalités de l'AG**. Enfin, des **résolutions d'actionnaires** peuvent être déposées.

⁶ Selon les années et les sociétés, le nombre de résolutions soumises en AG peut varier de moins de 5 résolutions à plus de 20.

Figure 1 : répartition des thèmes présentés en AG sur le périmètre votant de Mirova

Entreprises ayant soumis des résolutions de la thématique		
Thématique	Nb d'entreprises	% d'entreprises
Transparence de l'information	456	95%
Répartition de la valeur	464	97%
Équilibre des pouvoirs	441	92%
Structure financière	253	53%
Fonctionnement et formalités de l'AG	158	33%
Amendement de statuts	212	44%
Résolutions d'actionnaires	120	25%
Autre	19	4%

REPARTITION DES VOTES PAR THEME

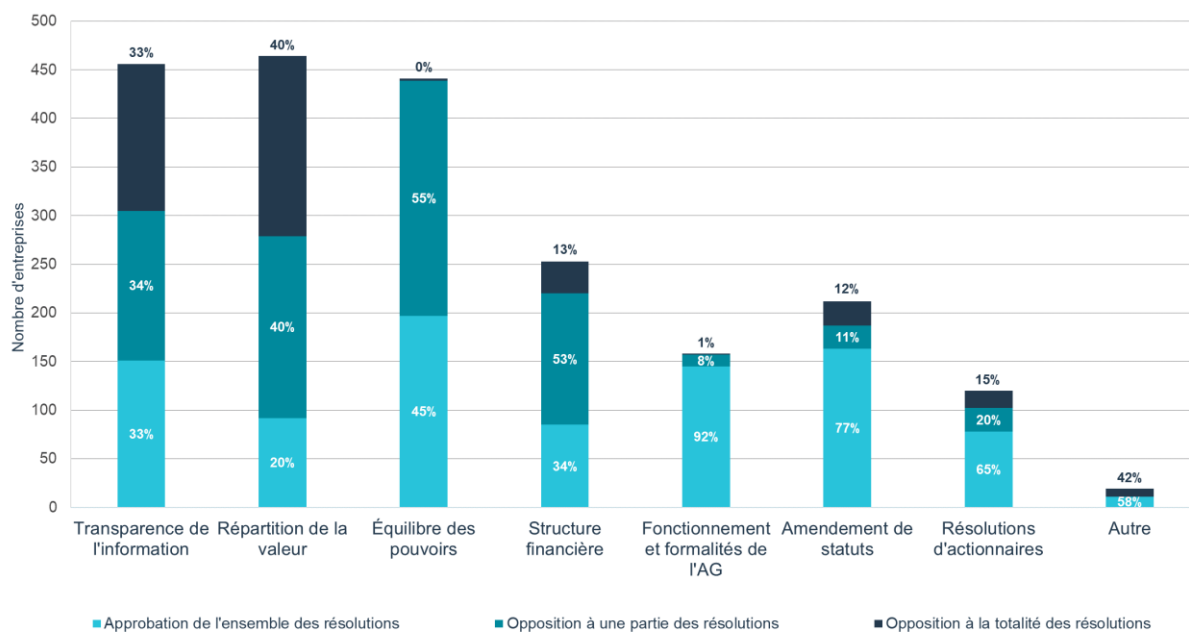
La politique de vote de Mirova porte une attention particulière aux questions de répartition de la valeur créée par l'entreprise entre ses différentes parties prenantes, ainsi qu'à la qualité de l'information communiquée, qu'il s'agisse d'information financière, environnementale ou sociale. La politique de vote de Mirova différant significativement des principes de gouvernance traditionnels, ces thèmes sont ceux qui ont concentré la plus forte proportion des votes d'opposition.

Cette politique est exigeante et requière à la fois une distribution juste pour l'ensemble des parties prenantes et un alignement sur la performance opérationnelle et durable de l'entreprise. En 2020, face aux incertitudes socio-économiques liées au contexte sanitaire, ce sujet a pris une ampleur encore supérieure. Mirova a lancé un appel à l'ensemble des entreprises présentes dans nos portefeuilles afin que ces dernières revoient leur politique de distribution, plus particulièrement en matière de retour actionnarial, afin de préserver leur pérennité et celle de leurs parties prenantes clés (les salariés et les fournisseurs). Pour cette raison, 80 % des sociétés ont reçu au moins un vote d'opposition concernant la répartition de la valeur, contre 71 % en 2019.

Par rapport à 2019, la contestation se rapportant au thème de la « Transparence et qualité de l'information » a légèrement diminué, passant de 72 % à 67 % en 2020. Cette évolution est liée à un renforcement des cadres réglementaires et codes de bonnes pratiques en matière de rémunération des auditeurs.

La question de l'équilibre des pouvoirs enregistre également une opposition significative, avec 55 % des entreprises faisant l'objet d'au moins un vote d'opposition sur ce thème. Les pratiques des entreprises en la matière se sont toutefois améliorées, puisque le taux d'opposition était de 60 % l'an passé. La progression des réglementations en matière de féminisation et de représentation des salariés aux conseils explique en grande partie cette évolution.

Figure 2: Répartition des votes par thèmes

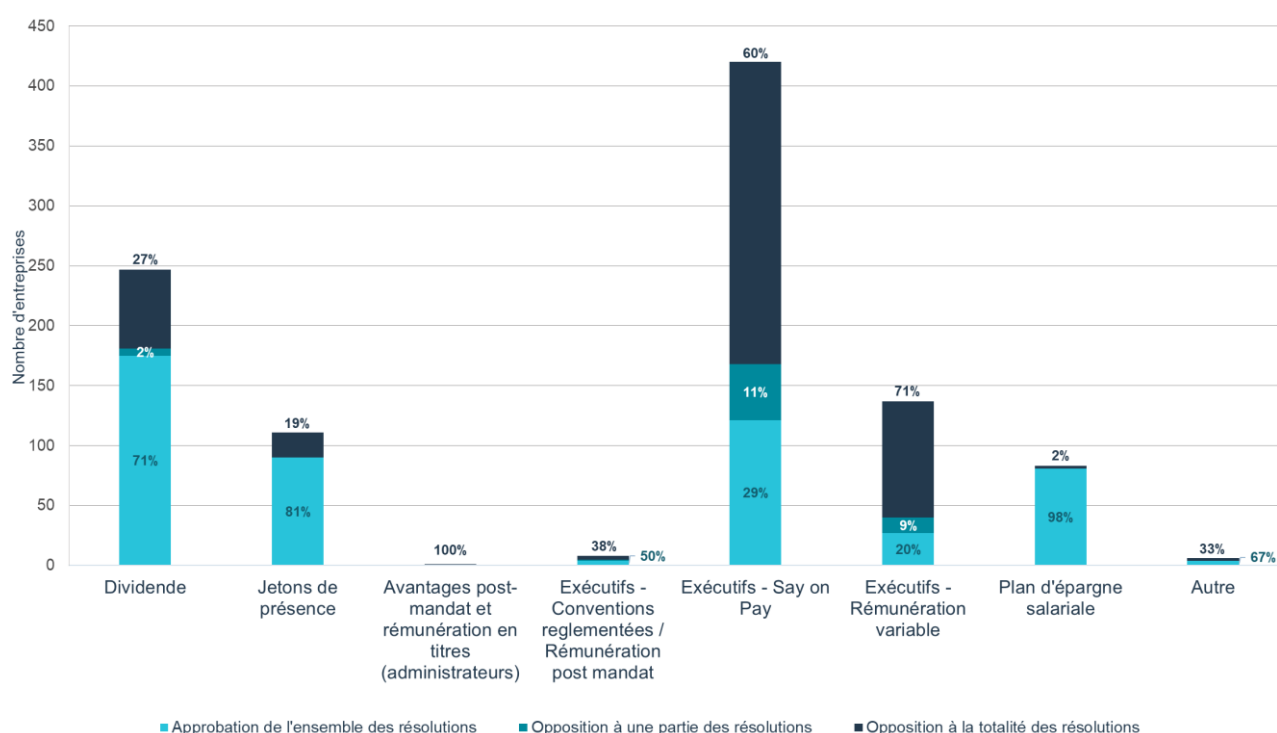


DETAILS PAR THEME

Répartition de la valeur

La catégorie « Répartition de la valeur » couvre toutes les résolutions liées à la rémunération des différentes parties prenantes qui concourent à la création de valeur au sein de l'entreprise : les actionnaires (dividendes), les salariés (plans d'épargne) et les dirigeants (politique et rapport sur les rémunérations). Cela inclut également la rémunération versée aux administrateurs dans la mesure où les modalités de leur rémunération peuvent impacter le bon exercice de leurs fonctions.

Figure 3 : répartition des votes dans la thématique "Répartition de la valeur"



Les sujets « Rapport ou politique de rémunération » et « Dividendes » ont représenté les plus forts points de contestation.

Dans une logique de juste répartition de la valeur entre les principales parties prenantes de l'entreprise (salariés, dirigeants, actionnaires), nous soutenons les entreprises ayant mis en place des mécanismes permettant une corrélation positive entre les rémunérations de ces différentes parties prenantes. Cela implique aussi une juste rétribution des autorités publiques. C'est pourquoi Mirova est particulièrement attentive à la corrélation des rémunérations des parties prenantes clés et aux pratiques fiscales des entreprises. En l'absence d'informations suffisantes pour évaluer ces pratiques, en l'absence de corrélation entre l'évolution des rémunérations de ces parties prenante ou en cas de pratiques fiscales excessives, Mirova n'apporte pas son soutien aux résolutions ad hoc. Mirova vote également contre les rapports sur les rémunérations en l'absence de mécanismes de participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

2020 a encore renforcé l'exigence de Mirova en matière de responsabilité des politiques de distribution de valeur. Face aux incertitudes économiques et sociales, les entreprises ont été appelées à la sobriété, notamment s'agissant des politiques de retour de valeur aux actionnaires. Afin de préserver la pérennité des entreprises et de leurs parties prenantes clés les plus fragilisées (c'est-à-dire les salariés et les fournisseurs), Mirova n'a souhaité soutenir que les résolutions proposant un dividende significativement abaissé ou totalement supprimé, sauf cas exceptionnel justifié à la fois par des indicateurs de solidité financière, de préservation des capacités d'investissement et de protection des salariés sans recours aux aides publiques.

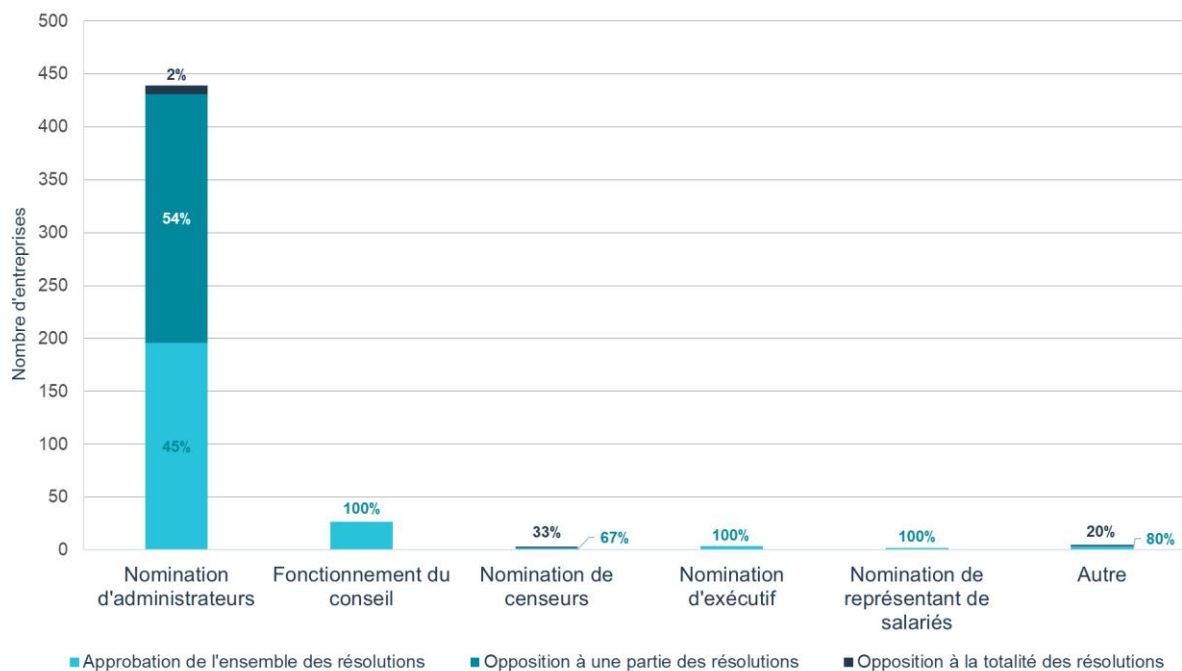
Durant cet exercice 2020, 132 sociétés ont fait l'objet d'un vote d'opposition en raison du manque d'information concernant l'évolution de la rémunération des salariés - aux Etats-Unis notamment, où la masse salariale n'est pas un indicateur requis, ce qui interdit l'analyse de la politique de distribution de valeur. 22 sociétés ont fait l'objet d'un engagement dédié à la juste rémunération de leurs parties prenantes et 33 d'un dialogue spécifique concernant l'adéquation de leur politique de dividende face à la pandémie. Cette attention accrue a fortement impacté le nombre de sociétés ayant reçu un vote d'opposition concernant leur dividende, qui est passé de 11 % en 2019 à 29 % cette année.

S'agissant des rémunérations des dirigeants, la politique de Mirova implique que les informations disponibles doivent mettre en avant une corrélation avec les ambitions opérationnelles et RSE de long terme de l'entreprise, mesurée par des indicateurs pertinents et stables dans le temps. Mirova s'oppose aux résolutions portant sur ces mécanismes de rémunération et leur mise en œuvre (rapport sur les rémunérations et plans d'incitation long terme) lorsqu'ils ne comportent pas de critère de performance lié aux enjeux environnementaux et sociaux. Sur ce plan, le taux de contestation reste sensiblement équivalent à l'an passé, avec un niveau plutôt élevé dépassant les 70 %. Cette opposition est principalement liée au fait que l'intégration de critères de performance (et a fortiori de critère RSE) reste une pratique peu courante en Amérique du Nord et en Asie. Cependant, des marges d'amélioration persistent même en Europe, notamment en termes d'opposabilité des critères, mais aussi de qualité et de poids des critères RSE. Mirova a établi une démarche de dialogue positive avec les entreprises afin de les accompagner dans la structuration de leur démarche RSE, l'intégration et l'amélioration de ces critères.

Équilibre des pouvoirs

La thématique « Équilibre des pouvoirs » concerne les résolutions ayant trait à la composition du conseil d'administration ou de surveillance. Si l'élection des administrateurs est un sujet que l'on retrouve sur tous les marchés, il est à noter que l'élection de censeurs est une spécificité française.

Figure 4 : répartition des votes dans la thématique "Équilibre des pouvoirs"



Mirova soutient la nomination d'administrateurs compétents, complémentaires et susceptibles d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt long terme de l'entreprise et de ses parties prenantes. Pour cela, Mirova se prononce sur les différents candidats en fonction d'un certain nombre de critères, jugés essentiels pour garantir un bon équilibre dans la représentation des différentes parties prenantes. Ainsi, Mirova est notamment attachée à la présence de représentants de salariés au sein du conseil et au taux de féminisation des organes de gouvernance.

Mirova prend également en compte le nombre de mandats détenus par les candidats. En effet, la capacité des administrateurs à se saisir des questions stratégiques, à enrichir le débat sur les enjeux de l'entreprise et à superviser la mise en œuvre de la stratégie par l'exécutif est essentielle, et ne doit pas être remise en question par leur manque de disponibilité.

Enfin, Mirova est particulièrement attentif à la responsabilité des administrateurs et répercute les insuffisances identifiées en matière de gouvernance, de composition du conseil et de rémunération des dirigeants sur les administrateurs concernés.

Bien que le nombre absolu de résolutions ayant reçu un vote d'opposition en 2020 soit relativement faible (12 %), l'analyse par société révèle que 56 % des entreprises sont concernées par au moins un vote contestataire sur les candidats proposés à l'élection (ou à la réélection).

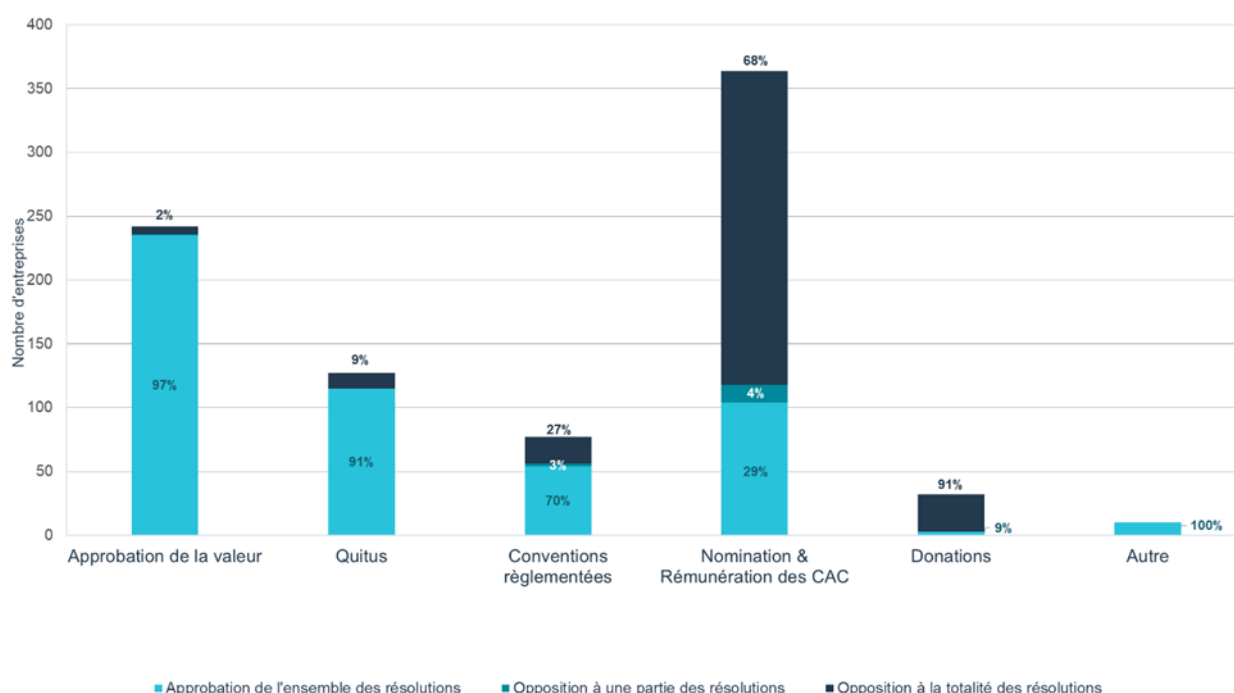
Si les conseils sont de plus en plus nombreux à atteindre 40 % de femmes, la nomination d'administrateurs salariés reste une pratique essentiellement européenne. De même, le cumul des mandats reste une problématique. Ces sujets, ainsi que la répercussion des problématiques de gouvernance sur la réélection des présidents des comités ad hoc, expliquent la plupart de ces votes d'opposition.

Il convient enfin de rappeler que Mirova n'est favorable à la présence de censeurs au conseil que lorsqu'il s'agit d'un cas exceptionnel et temporaire, et que la présence dudit censeur apporte une forte valeur ajoutée au conseil. Mirova a donc rejeté les résolutions portant sur des censeurs permanents.

Transparence et qualité de l'information

Les résolutions liées à la « Transparence et qualité de l'information » font partie des points d'attention de la politique de vote Mirova. Une information de qualité étant un prérequis indispensable à la prise de décision d'investissement, les entreprises sont encouragées à faire preuve de transparence, de pertinence et de fiabilité dans leur communication.

Figure 5 : Répartition des votes dans la thématique "Transparence et qualité de l'information"



Sur cette thématique, les nominations et rémunérations des commissaires aux comptes ont un poids important. En effet, afin de favoriser la transparence de l'information, Mirova s'oppose à la nomination ou réélection des commissaires aux comptes lorsque leur ancienneté et/ou la structure de leurs rémunérations représentent un risque de conflit d'intérêts. Malgré une forte opposition, d'une manière générale, le taux d'approbation de ces résolutions s'est de nouveau amélioré, 29 % des entreprises ayant obtenu une approbation totale, contre 21 % en 2019.

En matière de conventions réglementées, le taux d'opposition s'est légèrement accru, passant de 25 % en 2019 à 30 % cette année. Les motifs de contestation les plus courants sont liés à l'existence d'une convention entre la société et une holding financière liée à un des actionnaires de l'entreprise, soit à une convention portant sur des prestations de service fournies par un membre du conseil (ou entreprise affiliée à la société).

S'agissant du quitus, le taux d'opposition est sensiblement similaire à l'an dernier, autour de 10 %. Les doutes quant aux pratiques de l'entreprise (enquêtes ou controverse en cours) sont la principale cause d'opposition.

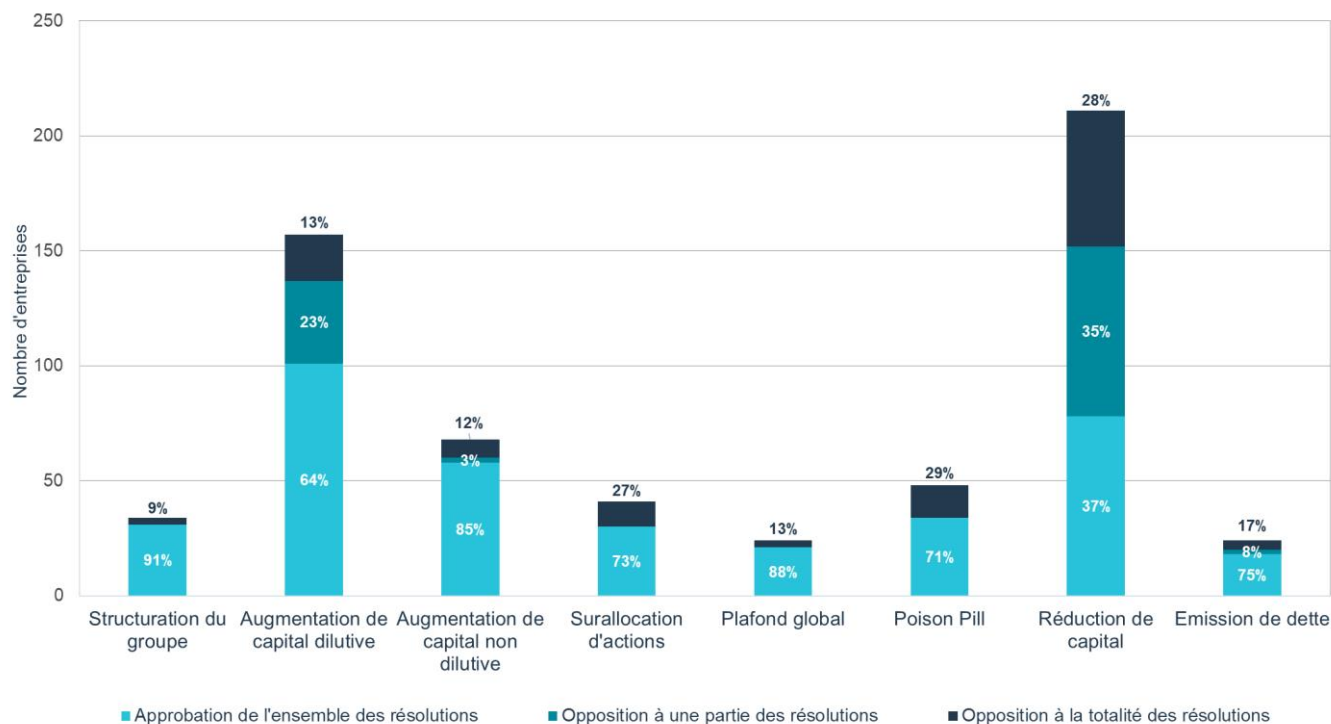
Par ailleurs, le sujet des donations continue à faire l'objet d'une forte contestation. En dehors des donations à caractères caritatifs, Mirova s'oppose en effet aux résolutions permettant aux entreprises de procéder au financement de partis politiques, en raison des potentiels risques de conflit d'intérêts.

Enfin, concernant la thématique « Approbation des comptes », aucune entreprise n'a soumis au vote des comptes comportant des éléments problématiques.

Structure financière

Dans une perspective d'allocation du capital orientée vers le développement long-terme de l'entreprise, Mirova porte une attention particulière aux motifs justifiant les opérations de rachats d'actions et de réduction du capital.

Figure 6 : Répartition des votes dans la thématique "Structure financière"



Afin d'assurer une distribution juste de la valeur entre les parties prenantes, Mirova n'est pas favorable aux opérations de réduction de capital relatives.

Mirova a donc uniquement soutenu les résolutions portant sur des opérations de réduction de capital dans les deux cas suivants :

- lorsque les opérations de réduction de capital permettent de compenser l'éventuelle dilution résultant d'une augmentation de capital liée aux éléments de rémunération en titres des collaborateurs ;
- lors d'opérations d'actionnariat salarié.

Dans un contexte sanitaire difficile, cette approche a été encore renforcée afin d'encourager les entreprises préserver et orienter leurs capacités financières vers la préservation de leurs capacités d'investissement, de leurs salariés et de leurs fournisseurs. Cela explique un taux d'opposition plus important que l'an passé, avec 63 % des entreprises enregistrant au moins un vote d'opposition contre 54 % en 2019.

L'existence de mécanismes anti-OPA⁷ est également un sujet d'attention. Mirova analyse toujours ces mécanismes en tenant compte des risques qu'ils pourraient faire peser sur l'entreprise et sa stratégie à long terme. Par ailleurs, Mirova exige que les organes de gouvernance soient suffisamment représentatifs des principales parties prenantes, et qu'ils soient dotés de compétences adéquates, de façon à garantir, en cas de situation d'OPA, une prise de décision s'inscrivant dans l'intérêt à long terme de l'entreprise. Bien que ces conditions soient restrictives, le taux d'approbation pour les résolutions portant sur ces thématiques est en nette augmentation, notamment en raison de l'évolution de la politique de vote de Mirova. En effet, nous ne nous opposons plus systématiquement aux placements privés, qui sont souvent utilisés pour couvrir des engagements financiers (plans de rémunération en titres, émissions de titres convertibles, etc.), mais seulement aux autorisations de placement privé utilisable en période d'OPA.

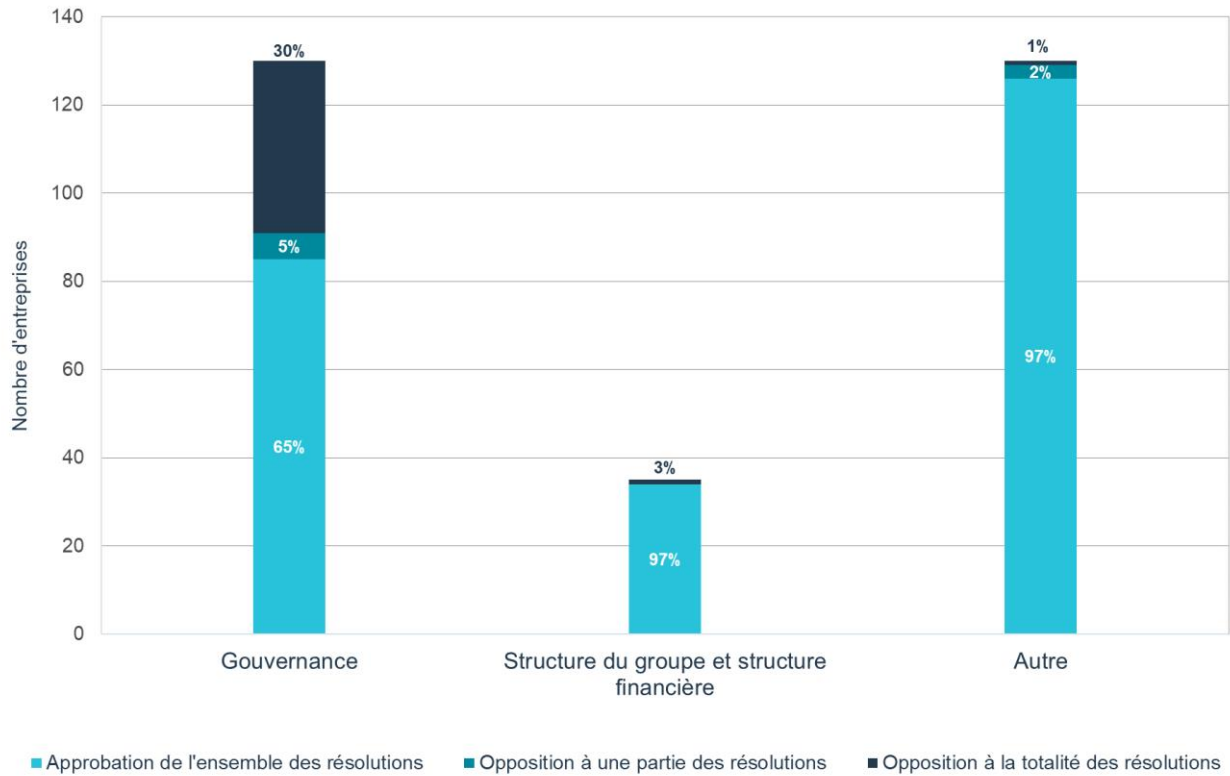
71 % des entreprises ayant proposé un mécanisme anti-OPA ont obtenu l'approbation de la totalité des résolutions proposés. Nos votes d'opposition ont majoritairement porté sur des augmentations de capital sans DPS et sans délai prioritaire dépassant le seuil acceptable, soit 10 % du capital.

Enfin, concernant les autres résolutions d'augmentations de capital, dilutives et non dilutives, le sens du vote de Mirova s'est orienté selon les plafonds de dilution recommandés dans sa politique de vote. L'opposition à des résolutions dilutives portait essentiellement sur des sociétés qui proposaient un niveau de dilution supérieur à 50 %, tandis que l'opposition sur les opérations non dilutives s'expliquait du fait de sociétés, notamment françaises, qui proposaient un niveau de dilution supérieur à 10 %.

⁷ OPA : offre publique d'achat

Amendements de statuts

Figure 7 : Répartition des votes dans la thématique "Amendements de statuts"



L'opposition aux modifications statutaires s'est portée presque exclusivement sur les sujets de gouvernance. Cette opposition continue cependant à reculer (35 % des entreprises cette année contre 41 % en 2019), traduisant une amélioration continue des pratiques de gouvernance. Un grand nombre d'amendements ont pour objet de mettre les statuts des entreprises en ligne avec les évolutions réglementaires récentes des zones Amérique et Europe, visant à renforcer le droit des actionnaires minoritaires et la responsabilité des entreprises. Ces réglementations s'inscrivant dans la ligne de la politique de vote de Mirova, les taux d'approbation sont par conséquent élevés.

Résolutions d'actionnaires

Mirova a adopté une approche au cas par cas sur les propositions des actionnaires ayant un caractère social, politique ou environnemental. L'enjeu de l'analyse approfondie ainsi menée est de vérifier :

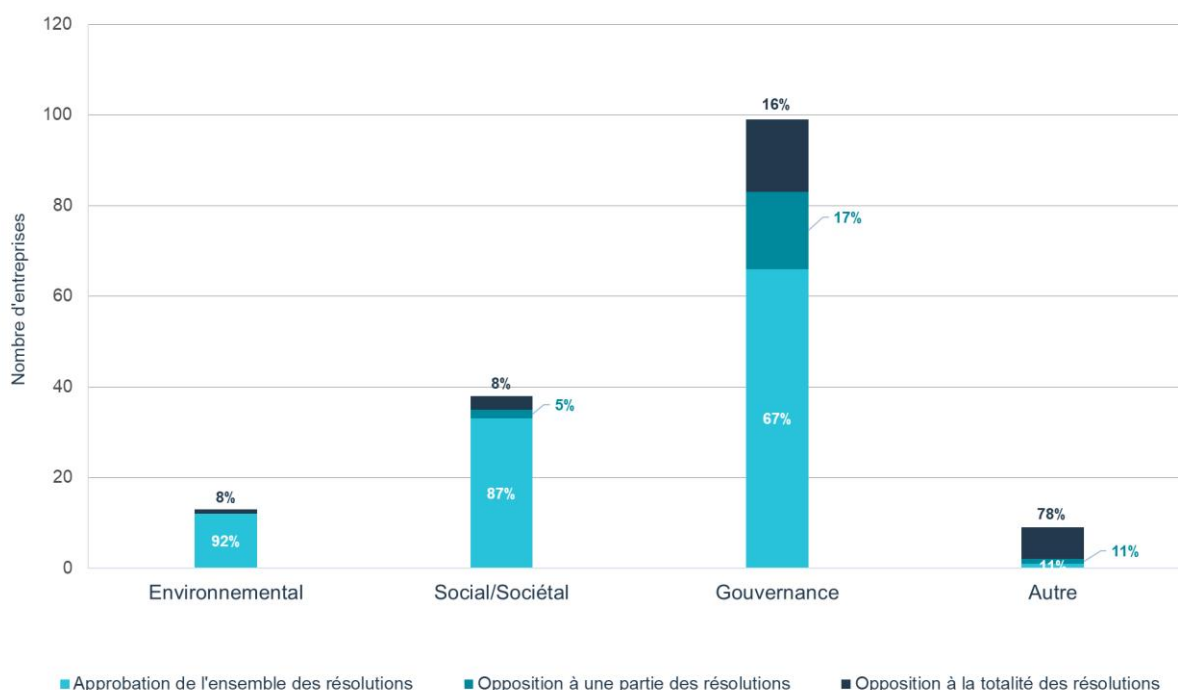
- le caractère raisonnable de la proposition et le bien-fondé de la justification apportée ;
- l'impact sur la stratégie de l'entreprise à court/long terme ;
- l'exposition de l'entreprise sur ces problématiques (impact sur la réputation, risque opérationnel, etc.) ;
- la capacité et la légitimité de l'entreprise à se saisir du sujet (versus la responsabilité de l'Etat) ;

- les réponses apportées par l'entreprise à la requête soumise dans la proposition et les évolutions de ses pratiques au cours des dernières années ;
- les pratiques mises en œuvre par les pairs du secteur.

De façon générale, Mirova soutient toute résolution dont l'objet encourage des pratiques plus responsables de la part de l'entreprise. À ce titre, nous soutenons les résolutions appelant à plus de transparence sur la stratégie ou politique RSE générale de l'entreprise.

Au total, Mirova s'est exprimée sur 264 résolutions d'actionnaires en 2020, (contre 237 en 2019), lesquelles portaient en majorité sur des sujets de gouvernance (67 % des résolutions d'actionnaires de notre périmètre de vote). Néanmoins, celles traitant des enjeux sociaux ont été nombreuses, avec 50 résolutions soit 19 % des résolutions d'actionnaires et 32 % des entreprises ayant présenté des résolutions d'actionnaires. Quant aux sujets environnementaux, ils ont été comparativement moins présents. Cela s'explique principalement par le filtre ISR appliqué à nos portefeuilles, en raison duquel nous n'investissons pas dans les secteurs les plus concernés par les résolutions d'actionnaires à caractère environnemental (pétrole, charbon, etc.). Notons que la grande majorité des résolutions d'actionnaires concernent des sociétés américaines (86 sociétés nord-américaines contre 19 européennes seulement).

Figure 8: Répartition des votes dans la thématique "Résolutions d'actionnaires"



Les résolutions d'actionnaires portant sur la catégorie « Gouvernance » portaient sur des sujets très divers, tels que des changements de structure capitalistique ayant pour but d'instaurer davantage d'équité entre les actionnaires, l'indépendance du président du conseil, la diversité au sein du

conseil, ou encore les critères de performance extra-financière utilisés dans le calcul de la rémunération des exécutifs. Mirova a approuvé la totalité de ces résolutions pour 67 % des entreprises et en a approuvé une partie dans 17 % des entreprises. Mirova a émis un vote d'opposition dès lors que les pratiques actuelles de la société rendaient les changements demandés injustifiés au regard des efforts déjà engagés et des résultats obtenus par celle-ci.

Les résolutions d'actionnaires à caractère social ont également couvert des sujets très variés. Plusieurs résolutions ont porté sur la réduction des écarts de salaire entre hommes et femmes et une meilleure transparence de la part de l'entreprise concernant ses activités politiques et de lobbying. Dans une moindre mesure, d'autres résolutions demandaient une meilleure transparence de la part des entreprises concernant les droits humains dans la chaîne de fabrication, la protection des utilisateurs ou encore les pratiques en matière de ressources humaines. 87 % des entreprises ont vu la totalité de leurs résolutions approuvée et 5 % ont reçu un vote favorable pour une partie de ces résolutions. En revanche, Mirova a parfois été amenée à s'opposer aux résolutions qui demandaient aux entreprises des changements injustifiés au regard de leurs pratiques.

Les résolutions d'actionnaires se référant à la catégorie « Environnement » ont porté sur des demandes de transparence en matière de lutte contre le changement climatique, mais aussi de gestion d'autres impacts environnementaux comme la protection de la biodiversité. Nous avons approuvé 12 des 13 résolutions présentées. Sur la base de notre connaissance des pratiques de l'entreprise et après avoir réétudié le point en détail, Mirova a jugé que l'une des résolutions proposait des changements non-justifiés au regard de la stratégie en place et des ambitions de l'entreprise. Cette résolution a donc fait l'objet d'un vote d'opposition. Pour autant, notre analyste ISR continuera à suivre ce sujet attentivement.

Dans la catégorie « autres » se trouvent des résolutions plus spécifiques visant la nature et la stratégie de l'entreprise. Ces résolutions sont souvent très prescriptives et trop peu détaillées pour pouvoir obtenir un vote favorable.

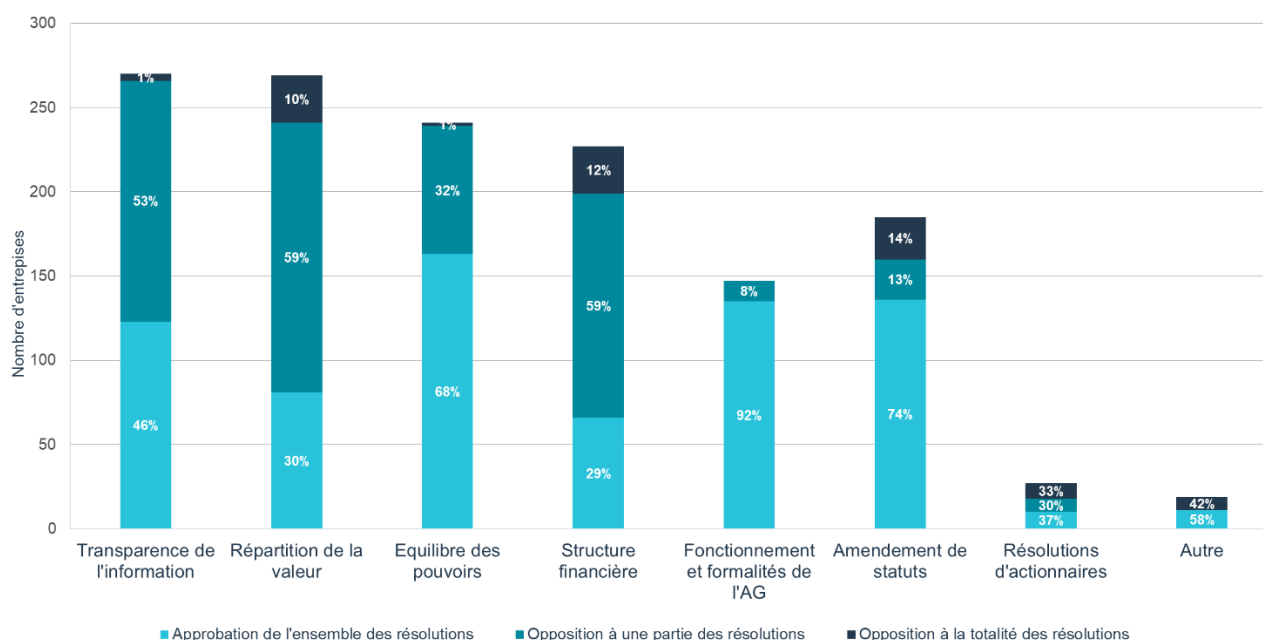
Répartition des votes par zone géographique

Si le sens du vote s'explique essentiellement par la mise en œuvre de la politique de Mirova thème par thème, il existe des différences de pratique significative en matière de gouvernance entre l'Europe et l'Amérique du Nord ayant des conséquences importantes sur nos choix.

EUROPE

En 2020, 93 % des assemblées de sociétés européennes ont fait l'objet d'au moins un vote de contestation. Seules 24 entreprises ont vu la totalité de leurs résolutions approuvées.

Figure 9 : Répartition des votes en Europe



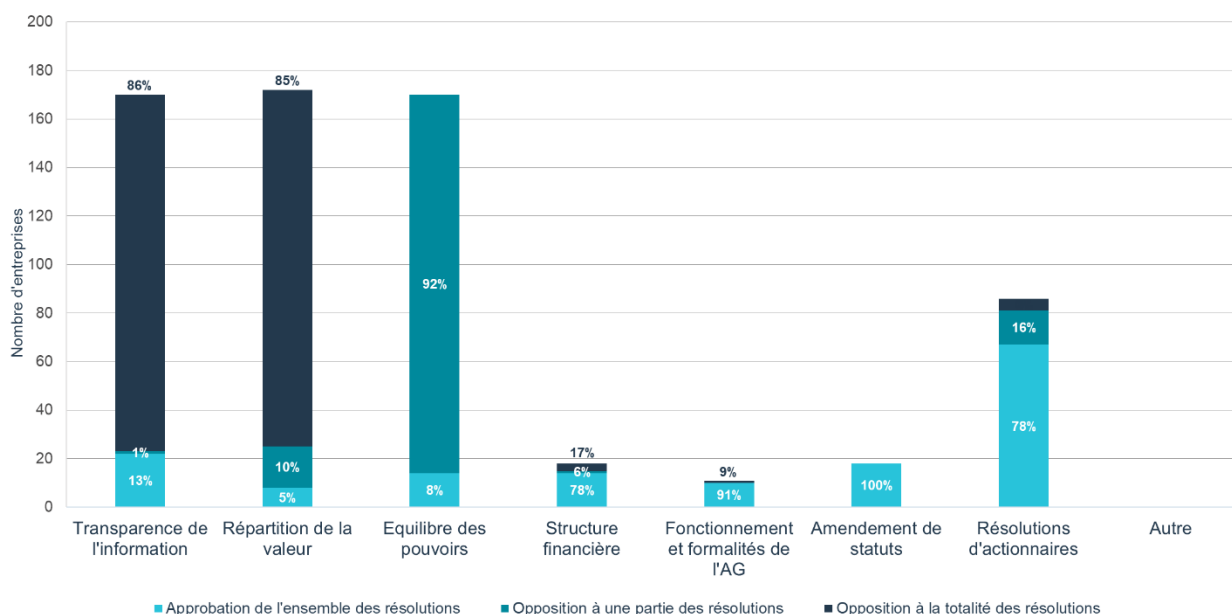
Si la thématique « Transparence de l'information » voit son taux d'opposition se stabiliser, la répartition de la valeur connaît, comme dans les autres zones géographiques, un regain de vote Contre en raison du renforcement de nos attentes dans le contexte de crise sanitaire internationale. Le taux d'opposition concernant le sujet de l'équilibre des pouvoirs progresse également de 10 points, porté par le renforcement de la politique Mirova en matière de composition et de responsabilité du conseil et de ses comités.

27 sociétés ont fait l'objet de résolutions d'actionnaires en 2020, ce qui semble indiquer que les actionnaires se saisissent davantage de cette opportunité pour alerter les entreprises quant à leurs pratiques. Une tendance qui devrait renforcer la capacité des investisseurs responsables à porter leurs messages.

AMERIQUE DU NORD

Sur la zone Amérique du Nord, la contestation est plus forte qu'en Europe, avec 98 % des assemblées ayant reçu au moins un vote de contestation.

Figure 10 : Répartition des votes en Amérique du Nord



Comme chaque année, la thématique « Équilibre des pouvoirs » concerne la totalité des entreprises, ce qui s'explique notamment par la pratique du renouvellement annuel des membres du Conseil d'administration. 92 % des entreprises voient une partie de leurs candidats au conseil contestés contre seulement 60 % en 2019, une progression essentiellement liée au renforcement de nos attentes en matière de cumul des mandats, de représentativité des conseils et de responsabilités des comités ad hoc (vote contre le président dès lors qu'une insuffisance a été identifiée).

La thématique « Répartition de la valeur » est également très contestée sur cette zone. La quasi-totalité des entreprises ont fait l'objet d'au moins un vote d'opposition sur ce thème. Cela est lié aux pratiques locales, qui n'intègrent pas systématiquement de critère de performance – a fortiori RSE – et à l'absence d'information concernant l'évolution des rémunérations des salariés, qui interdit l'évaluation de la politique de distribution de valeur.

Enfin, en matière de « Transparence et qualité de l'information », la contestation a principalement porté sur la nomination et le renouvellement des commissaires aux comptes aux États-Unis, marché où les pratiques en la matière sont moins encadrées et donc plus souvent en décalage avec nos attentes.

Autres statistiques

Répartition des votes par résolution

Sur les 530 assemblées générales votées et confirmées, Mirova s'est exprimée sur 8 739 résolutions.

Répartition des votes - Zones géographiques

	Nombre de résolutions	En %
Europe	5 643	67%
<i>dont France</i>	2 110	25%
Amérique	2 381	28%
Asie	305	4%
Océanie	50	1%
Afrique	0	
Total	8 379	

Sur ces 8 379 résolutions :

- Mirova a approuvé 6 452 résolutions, soit 77 % ;
- Mirova a contesté 1 835 résolutions, soit 22 % ;
- Mirova s'est abstenue sur 91 résolutions, soit 1 %.

Parmi les 8 379 résolutions votées, 8 114 étaient proposées par la direction ou le conseil d'administration ou de surveillance. Mirova s'est opposé à 1 754 de ces résolutions (soit 22 % des résolutions) et s'est abstenue sur 88 résolutions (soit 1 % des résolutions).

Sur les 264 résolutions proposées par les actionnaires, Mirova en a soutenu 180, soit 68 %.

Mirova a exprimé au moins un vote défavorable lors de 498 assemblées générales, soit 94 % des assemblées générales votées.

Répartition des votes (en nombre de résolutions) - Zones géographiques

	Pour	En %	Contre	En %	Abstention	En %	Total
Europe	4 469	79%	1 135	20%	39	1%	5 643
<i>dont France</i>	1 698	80%	410	19%	1	0%	2 110
Amérique	1 718	72%	611	26%	51	2%	2 381
Asie	231	76%	74	24%	0		305
Océanie	34	68%	15	30%	1	2%	50
Afrique	0		0		0		0
Total	6 452	77%	1 835	22%	91	1%	8 379

Le pourcentage de résolutions ayant suscité un vote d'opposition (vote « contre », « abstention » ou « withhold ») est cette année relativement moins élevé en Europe (210), comparativement aux résolutions proposées lors d'assemblées générales américaines (26 %) ou asiatiques (24 %), ce qui s'explique par la disparité des pratiques, les héritages en matière de gouvernance d'entreprise et la difficulté des notions de Gouvernance Responsable à pénétrer ces marchés.

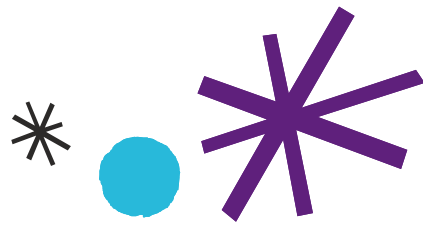
Détail des assemblées générales votées

Accessible depuis son site internet, Mirova dispose d'une plateforme qui présente de façon détaillée l'ensemble des votes exprimés par Mirova sur les résolutions présentées lors des assemblées générales des sociétés détenues dans les fonds votants (hors fonds dédiés). L'accès à cette plateforme est public, répondant ainsi aux exigences du règlement de l'AMF (art. 319-23,321-134) : <https://vds.issgovernance.com/vds#/OTAYNg==/>

Mentions légales

Ce document est non contractuel et à caractère purement informatif. Les informations qu'il contient sont la propriété de Mirova. De même, toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'accord préalable et écrit de Mirova. La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer.

L'information contenue dans ce document est fondée sur les circonstances, intentions et orientations actuelles et peuvent être amenées à être modifiées. Mirova ne porte aucune responsabilité concernant les descriptions et résumés figurant dans ce document. Mirova ne s'engage en aucune manière à garantir la validité, l'exactitude, la pérennité ou l'exhaustivité de l'information mentionnée ou induite dans ce document. Aussi, Mirova n'assume aucune responsabilité pour toutes les informations, quelle qu'en soit la forme, contenues, mentionnées ou induites, dans ce document ou en cas d'éventuelles omissions. Mirova se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment sans préavis. Plus généralement, Mirova, ses sociétés mères, ses filiales, ses actionnaires de référence, les fonds qu'elle gère ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.



MIROVA

Société de gestion de portefeuille - Société Anonyme
RCS Paris n°394 648 216 - Agrément AMF n° GP 02-014
59, Avenue Pierre Mendès France – 75013 - Paris
Mirova est un affilié de Natixis Investment Managers.

Natixis Investment Managers

Société anonyme
RCS Paris 453 952 681
43, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris
Natixis Investment Managers est une filiale de Natixis.

Natixis Investment Managers International, S.A.

Société de gestion de portefeuille - Société Anonyme
RCS Paris 329450738 Agrément AMF n° GP 90-009
43, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris

Mirova US

888 Boylston Street, Boston, MA 02199. Tel : 212-632-2800
Mirova US est une filiale implantée aux États-Unis, détenue par Mirova. Mirova US et Mirova ont conclu un accord selon lequel Mirova fournit à Mirova US son expertise en matière d'investissement et de recherche. Mirova US combine sa propre expertise et celle de Mirova lorsqu'elle fournit des conseils à ses clients.